



# DÉLIBÉRATION

## du 20 septembre 2023

Présents : 21 Excusés : 6 6 pouvoirs Absents : / Votants : 27 En exercice : 27	<b>L'an deux mille vingt-trois, le vingt septembre</b> à dix-neuf heures trente, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à Mésanger, à la Mairie, salle du Conseil Municipal, en séance publique, sous la présidence de <b>Mme Nadine YOU, Maire</b> .
Délibération certifiée exécutoire par le Maire, compte tenu de sa télétransmission en PRÉFECTURE de Nantes et de l'accusé de réception reçu, Le <b>25 SEP. 2023</b> Publiée, le <b>26 SEP. 2023</b> Notifiée, le	<b>Étaient présents</b> : M. Antony AURILLON, M. Bruno BENOIT, Mme Laurence BERNARD TANGUY, Mme Noëlle BICHON, Mme Sandrine BRANCHEREAU, Mme Laura BRETAUD, M. Bruno CHICOISNE, Mme Maria COURTAY, M. Cédric DOTTOR, M. Damien GUILLON, Mme Anne-Marie HENRY, M. Philippe JAHAN, Mme Isabelle LÉAUTÉ, M. Jérôme LECERF, M. Ludovic LEDUC, Mme M. Frédéric LEGRAS, Mme Agnès LEMARIÉ, Mme Marina LUCAS, Mme Sandrine MARTINY, Mme Rosalie OUTIN M. Fabrice PAYEN, Mme Türkan RENZO, Mme Sandrine SUTEAU, M. Philippe THIBAUDEAU, Mme Nadine YOU. <b>Étaient absents excusés</b> : Mme Maria COURTAY (ayant donné pouvoir à Bruno CHICOISNE), Mme Florence DRAKE DEL CASTILLO (ayant donné pouvoir à Türkan RENZO), M. Philippe JAHAN (ayant donné pouvoir à Antony AURILLON), Mme Estelle GOIMBAUD (ayant donné pouvoir à Laura BRETAUD), M. Jérôme LECERF (ayant donné pouvoir à Frédéric LEGRAS), Mme Sandrine SUTEAU (ayant donné pouvoir à Anne-Marie HENRY), <b>Assistaient également au titre des services</b> : Marie LARDEUX, Fabienne PITON <b>Secrétaire de séance</b> : M. Frédéric LEGRAS <b>Date de la convocation</b> : 14 septembre 2023
Délibération n°23.6.1	<b>AFFAIRES GÉNÉRALES</b> <b>Modification du nombre d'adjoints</b>

Madame le Maire expose aux élus que le poste d'adjointe aux Finances a été supprimé par délibération du 16 février 2023 dans l'attente de la nomination d'une remplaçante, portant le nombre d'adjoints à 7.

Elle rappelle que le Code général des collectivités territoriale permet à la Commune d'avoir maximum 8 adjoints.

Elle propose de recréer le poste d'adjointe aux finances, et donc de porter le nombre d'adjoints à 8. Ce poste étant le dernier créé, l'adjointe nommée sera 8<sup>e</sup> adjointe.

**Après avoir entendu cet exposé,**

*Vu le Code général des Collectivités territoriales, notamment ses articles L.2122-1 et L.2122-2 ;*

*Vu la délibération numéro 23.1.1 en date du 16 février 2023 fixant le nombre d'adjoints à 7 ;*

*Considérant que l'effectif légal du Conseil Municipal de Mésanger est de 27, le nombre d'adjoints au Maire ne peut dépasser 8 ;*

*Considérant que Madame le Maire propose de recréer le poste d'adjointe aux finances ;*

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,  
à l'unanimité :**

► **DECIDE** de créer un 8<sup>e</sup> poste d'adjoint au Maire.

**Le Maire,  
Nadine YOU**

**Frédéric LEGRAS**  
Secrétaire de séance

